



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### établissements

Question écrite n° 76075

#### Texte de la question

Les établissements scolaires sont un lieu où se retrouvent la jeunesse et les enseignants. Ils sont à la fois un cadre de rencontre des différentes classes sociales et une école de formation intellectuelle, manuelle et civique. Dans ce contexte M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche s'il ne lui paraît pas opportun de favoriser l'affichage de la Déclaration des droits de l'homme dans tous les établissements scolaires.

#### Texte de la réponse

À l'école, les contenus d'enseignement et les actions éducatives concourent à sensibiliser les jeunes aux valeurs de notre société, notamment à travers la notion des droits de l'homme. À cet égard, la proposition d'un affichage au sein des établissements de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 est un projet tout à fait digne d'intérêt, qui a retenu l'attention des services concernés du ministère. Pour information, l'éducation nationale a déjà diffusé la Déclaration universelle des droits de l'homme dans les établissements scolaires. Le ministère met actuellement à disposition les déclarations (1789 et 1948) et autres textes de lois relatifs aux droits de l'homme à l'adresse électronique suivante : <http://www.parcoursciviques.org/outils.php?journee=4> sur laquelle il est, bien entendu, possible d'effectuer les téléchargements. Au-delà d'un nécessaire accès aux textes fondateurs, l'éducation nationale entend adresser à tous les élèves un message fort sur la valeur et l'importance des droits de l'homme. Cette question est abordée de multiples façons au sein de notre système éducatif : d'abord dans les enseignements d'éducation civique, d'histoire-géographie et de philosophie ; mais aussi à travers les nombreuses actions que les équipes éducatives organisent dans le cadre des projets de classes ou d'établissements.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Dino Cinieri](#)

**Circonscription :** Loire (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76075

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2005, page 9646

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2006, page 281